



AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception pour l'année 2022

Avis est par la présente donné par le soussigné trésorier de la municipalité que :

Le rôle de perception pour l'année 2022, relatif aux taxes foncières générales et toutes autres taxes et compensations, sur tous les immeubles imposables de la Ville, a été complété. Il est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Avis est aussi donné que la Ville procédera à l'envoi des comptes de taxes le 22 février 2022 et que ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au règlement 709 ayant pour objet de fixer le taux des taxes et compensations pour l'année 2022.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter à l'hôtel de ville où une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à Delson, ce 15 février 2022.

Michel Barbeau
Trésorier